ÉTAT d'avenir

CALVADOS



Préfet du Calvados

Vive la rentrée !

n°3 juillet/août 2013

Suivez-nous sur Twitter

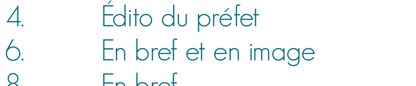
@PrefetCalvados





SOMMAIRE N°3

JUIN 2013





Magazine publié par le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados.
N°3 - Juillet/août 2013 / N° ISSN en cours

Directeur de publication : Michel Lalande
Coordinatrice éditoriale : Blandine Cloitre

Ont contribué à ce numéro : les services de la préfecture et les services déconcentrés de l'Etat en Calvados et en Basse-Normandie, le service des archives départementales du Calvados.

Conception et réalisation :
Service communication de la préfecture, pôle communication institutionnelle / BC

Crédits photographiques :
préfecture, les services de l'Etat en Calvados et en Basse-Normandie, archives départementales du Calvados, Phovoir.

ÉDITO

Juillet s'invite dans nos agendas avec son avant goût de vacances et de promenades sereines. L'occasion de revenir sur des mois très chargés où la Basse-Normandie et le Calvados n'ont pas été épargnés, ni par les difficultés climatiques, ni par les difficultés économiques.

Les services de l'État ont été sur le pont pour répondre à l'urgence des situations et pour aider à la construction de solutions durables.

La question de l'emploi a sans aucun doute été celle qui a nécessité la plus forte mobilisation de leur part en lien avec les collectivités locales et le service public de l'emploi. Le déploiement des emplois d'avenir s'est amplifié au cours des dernières semaines de même que celui des contrats d'accès à l'emploi et des contrats de génération.

Un prochain numéro d'Etat d'avenir reviendra plus longuement sur ce sujet dont chacun comprendra qu'il est central.

Les mois qui viennent vont exiger de notre part un engagement total pour que les commémorations du 70ème anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie et les Jeux équestres mondiaux soient une réussite.

A travers cette réussite il y a bien sûr et d'abord l'hommage rendu à nos Libérateurs. Il y a également, et ce n'est pas rien, l'image de la Basse-Normandie et de la France dans le monde. Il y a enfin, personne ne l'oublie, des points pour notre PIB local ; dit de manière plus concrète une opportunité à ne pas manquer en faveur de l'emploi.

Bon été à tous



Michel Lalande,
Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados



SWORD

6 juin 2014

C'est sur la plage de SWORD, en secteur britannique, que se tiendra la cérémonie internationale pour le 70ème anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie le 6 juin 2014.

Kader ARIF, ministre délégué pour les anciens combattants l'a annoncé le 6 juin dernier lors de sa participation au 69ème anniversaire du Débarquement.

Sword Beach représente le troisième et dernier des secteurs de débarquement anglo-canadiens. La zone de Sword, à 5 kilomètres à l'est de Juno Beach, est située entre les localités de Saint-Aubin et de Ouistreham, et représente le flanc Est de l'invasion alliée en Normandie.

La plage est divisée en quatre grands secteurs dénommés, de l''Ouest vers l'Est : «Oboe», «Peter», «Queen» et «Roger».
Le choix de Sword beach est donc un hommage aux britanniques mais aussi une reconnaissance des hommes du commando Kieffer. Français parmi les Français.

Dans ce qui fut une mobilisation internationale sans précédent, deux nations occupent également une place particulière. Il s'agit des Etats-Unis et du Canada. C'est pourquoi, parmi les cérémonies bilatérales qui seront organisées l'an prochain, le Président de la République proposera deux cérémonies bilatérales de haut niveau, à Omaha et à Juno.





6 juin 2013 /
Kader ARIF, Ministre chargé des anciens combattants, était dans le Calvados à l'occasion du 69ème anniversaire du Débarquement. Il a assisté à plusieurs cérémonies.

Juno Beach d'abord, pour les 10 ans du Centre Juno Beach et l'inauguration de l'esplanade Garth Webb.
Une cérémonie émouvante s'est déroulée en présence d'un public venu en nombre et de nombreuses personnalités parmi lesquelles la secrétaire parlementaire canadienne chargée des vétérans, Eve Adams, le ministre plénipotentiaire de l'Ambassade du Canada, Kim Butler, l'attaché militaire à l'ambassade du Canada, le Lieutenant Colonel Marcel Cloutier et le président du centre Juno beach.

Sword Beach
En fin de matinée, le Ministre a rejoint Ouistreham pour un dépôt de gerbes devant la flamme du commando Kieffer, en présence de trois vétérans, Léon Gautier, Jean Morel et René Rosset et de 10 fusiliers marins.
Le Ministre a remis des décorations et a donc annoncé que c'est cette plage qui avait été choisie pour accueillir la cérémonie internationale du 6 juin 2014.

Cimetière militaire américain
Le Ministre s'est ensuite rendu à Colleville-sur-Mer pour une cérémonie commémorative inter-religieuse très émouvante, en présence de vétérans américains.

Omaha Beach
Le Ministre a terminé sa visite à Vierville-sur-Mer, au Monument de la Garde Nationale, pour une cérémonie militaire. Après les honneurs au drapeau et la revue des troupes, il a assisté à la levée des couleurs multinationales, au son des hymnes nationaux.
La cérémonie s'est achevée par le salut aux porte-drapeaux et aux vétérans. ■

MÉMOIRE

Remise des prix du concours national de la Résistance et de la Déportation

C'est ce 18 juin 2013, jour du 73ème anniversaire de l'appel historique du Général de GAULLE qui a été choisi pour remettre les prix aux lauréats départementaux du concours national de la résistance et de la déportation. Un beau symbole.

Après l'émouvante cérémonie commémorative qui a eu lieu devant le Monument aux Morts de la Place Foch à Caen, cet instant privilégié de rencontres et d'échanges entre nos grands anciens et les jeunes, entre ceux qui ont fait l'histoire, ceux qui ont mission de l'enseigner et ceux qui la feront demain, a été particulièrement riche d'émotion et d'éducation. Le préfet a rappelé qu'aux yeux de Lucien PAYE, ministre de l'éducation nationale en 1961, ce concours n'avait pas pour objectif de « réveiller des haines mais d'évoquer le souvenir de sacrifices très purs et héroïques, dans le combat livré pour que les jeunes Français puissent vivre libres et fraternellement unis dans la patrie retrouvée ». En 2013, il conserve la même essence et les mêmes ambitions que celles portées, à l'époque, par les pouvoirs publics et les associations de résistants et déportés.
Il a pris également une dimension particulière en cette année qui marque le commencement d'un cycle mémoriel exceptionnel avec le 70ème anniversaire des années 43 à 45.

Avec 10 établissements participants, ce sont 20 travaux collectifs et 58 copies individuelles qui ont été rendus cette année dans le Calvados. Un beau succès.
La réflexion historique et civique des élèves a porté cette année sur le thème difficile et peu abordé de « Communiquer pour Résister ».

Hier comme aujourd'hui, le concours national de la résistance et de la déportation constitue pour les jeunes générations une occasion inestimable de réfléchir sur le sens de l'engagement et du sacrifice individuel en faveur de la liberté, de la tolérance et de la justice qui constituent le fondement de nos institutions démocratiques et de notre pacte républicain ■





Jean-Bernard Bobin, nouveau secrétaire général de la préfecture du Calvados, sous-préfet de l'arrondissement de Caen

ARRIVÉE

Jean-Bernard Bobin est le secrétaire général de la préfecture du Calvados, sous-préfet de l'arrondissement de Caen depuis le 17 juin. Il était jusqu'alors secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, poste qu'il occupait depuis juillet 2009. Jean-Bernard Bobin a commencé sa carrière publique au ministère de la Défense, ministère qu'il a retrouvé à plusieurs reprises dans carrière de haut-fonctionnaire. JB Bobin connait déjà la Normandie pour avoir été directeur de cabinet du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime entre 1996 et 1997 ■



DÉPART

Olivier Jacob, secrétaire général de la préfecture du Calvados et sous-préfet de l'arrondissement de Caen depuis août 2010 occupe maintenant les fonctions de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier ■



Le café de l'emploi

Habituellement organisés au Café Mancel, les « Cafés de l'emploi et de la formation » du mardi 4 juin 2013 sont délocalisés à la CCI de Caen, qui a souhaité apporter son soutien à cette initiative. Celle-ci est organisée par l'association « Les cafés de l'emploi et de la formation Bas-Normands », composée de bénévoles venant d'horizons différents, qui donnent leur temps afin que le plus grand nombre ait le droit au travail et ait confiance en soi.

Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe les demandeurs d'emploi avec les entreprises qui recrutent et les organismes de formation.

L'unité territoriale du Calvados de la DIRECCTE de Basse-Normandie sera présente à ces cafés de l'emploi et informera les entreprises et les demandeurs d'emploi sur les mesures prises par le gouvernement pour faciliter l'accès à l'emploi, notamment les contrats de génération, les emplois d'avenir, les contrats unique d'insertion et les dispositifs des contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

LES POLITIQUES TERRITORIALES ENFANCE_JEUNESSE

Le 12 avril dernier s'est tenu le colloque « Quelles politiques territoriales enfance jeunesse dans le Calvados ? » à l'IUT d'Ifs, réunissant 160 personnes, élus et techniciens d'associations et de collectivités territoriales.

Le comité de pilotage, animé par la Direction départementale de la cohésion sociale et constitué de la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, le Conseil général, le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, avait pour objectif d'apporter aux acteurs éducatifs des territoires des ressources et une meilleure connaissance des institutions œuvrant dans le champ des politiques enfance jeunesse et soutenir l'élaboration de projets territoriaux partagés.

Les participants ont pu échanger et partager leurs questionnements et leurs expériences lors d'ateliers thématiques et de tables rondes sur les politiques éducatives, les intervenants, la petite enfance et les pratiques numériques...

Du point de vue des institutions qui ont animé cette journée et des participants, les objectifs sont atteints et nécessitent d'être poursuivis. Le contexte actuel de la réforme des rythmes scolaires ou encore les priorités gouvernementales autour de la jeunesse assurent une réflexion continue dans ce domaine et la construction d'un partenariat institutionnel sur ces politiques publiques.

Transmettre la mémoire

Dans le cadre de la préparation du 70ème anniversaire du Débarquement, les Archives du Calvados lancent une grande campagne de collecte...



Vous ou vos proches avez vécu le Débarquement ? Vous disposez de documents relatants cette période si importante pour la Normandie ? Les Archives du Calvados peuvent collecter vos témoignages et/ou vos archives personnelles : photos, correspondances, cartes postales, tracts, affiches, tickets de rationnement, entretiens audio ou vidéo...
Donner vos archives personnelles aux Archives départementales du Calvados, c'est l'assurance de les voir conservées dans des locaux adaptés, empêchant ainsi leur dégradation. Elles enrichiront les fonds d'archives sur la Seconde Guerre Mondiale et seront mises à la disposition du public, en salle de lecture, ou à distance. Transmettre vos archives, c'est également offir aux autres la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur cette période...

A qui vous adresser ?
- à l'accueil des Archives départementales du Calvados, 61 rue de Lion sur mer 14000 Caen
- par téléphone au 02 31 47 18 50
- par messagerie électronique : archives@calvados.fr.



Bilan TéléPAC 2013

Le Calvados dépasse les objectifs nationaux avec 90,5 % de dossiers télé-déclarés

Depuis 2005, la mise en place de l'outil Internet TELEPAC permet aux exploitants agricoles de télé-déclarer leurs dossiers surfaces du 1er avril au 15 mai de chaque année. Lors des dernières campagnes PAC, les agriculteurs ont été de plus en plus nombreux à utiliser cet outil. Cette année, le taux de télé-déclaration des dossiers surfaces dans le département progresse de 10 % par rapport à 2012 pour atteindre 90,5 %. Ce taux est bien supérieur au taux national fixé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt à 75 % pour 2013 (65 % en 2012). L'objectif national a été atteint avec un taux de 76,5 %.

En 2013, 5 033 dossiers de demande d'aides surfaces ont été déposés pour le Calvados, dont 490 déclarations faites sous forme papier (9,5 %) à ce jour.

Les résultats obtenus dans cette procédure découlent d'un travail de sensibilisation des exploitants agricoles, mais aussi du développement des services de proximité de la DDTM. Nombreux sont les exploitants qui, bien qu'ayant reçu un dossier papier en 2013, l'utilisent en fait pour préparer leur déclaration et viennent à la DDTM ou dans les délégations territoriales pour « recopier » les éléments préparés, bénéficiant ainsi de l'outil informatique mis à leur disposition, mais aussi de l'aide technique des agents du service.

L'analyse des déclarations déposées sous forme papier montre qu'il s'agit essentiellement de petites exploitations : 50 % concernent des exploitations de moins de 10 ha. 65 % des exploitants ont plus de 55 ans et sont majoritairement localisés dans le Pays d'Auge ou le Bocage.

Lors du dernier recensement agricole de 2010, 52 % des exploitations du Calvados avaient moins de 50 ha, et 58 % des chefs d'exploitation étaient âgés de plus de 50 ans.

Dans la perspective de développement de cette télé-procédure, le passage en zéro papier pour la campagne 2014 est en vue.

Lancement des magazines Etat d'avenir Calvados et Basse-Normandie, création d'un nouveau site internet www.calvados.gouv.fr, et, il y a quelques jours, ouverture d'un compte Twitter... autant de supports qui témoignent de la nouvelle ligne de communication de l'Etat insufflée par le préfet Michel Lalande ces derniers mois.



Ces nouveaux supports de communication de l'État dans le département et dans la région sont au service de ses partenaires naturels que sont en premier lieu les maires et les élus de manière plus générale. Ils témoignent également du nouveau visage de l'État qui, au delà des personnes, s'est beaucoup renouvelé ces dernières années aussi bien dans son organisation que dans ses missions. Enfin, cette nouvelle ligne de communication se veut plus accessible, plus claire, plus proche des hommes et des femmes du territoire.

Le dernier né de ces nouveaux supports de communication est le compte Twitter. Une communication plus réactive, moins formalisée mais tout aussi officielle, voici les promesses du compte @PréfetCalvados.

Outil de communication en période de crise mais pas seulement, les community managers du compte s'attacheront à publier ou relayer des informations relatives à tous les domaines de compétences de l'Etat territorial, qui concernent tous les citoyens, à un titre ou à un autre.

Ce compte sera aussi le lieu d'expression privilégié pour les grands rendez-vous qui nous attendent en 2014.

Il sera complété par un compte Facebook dans les mois qui viennent.

Lever des couleurs au cimetière militaire américain

Michel Lalande, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados a souhaité rendre un hommage personnel aux combattants américains tombés en 1944. Cet hommage s'est traduit par un lever de couleurs au cimetière militaire américain de Colleville sur Mer, au petit matin du 19 juin dernier. Ce lever de couleur a bien entendu eu lieu en présence de Hans Hooker, superintendant du cimetière. Ce fût également l'occasion de lui rendre un hommage appuyé, à quelques jours de son départ en retraite. Haans Hooker est le Gardien du cimetière militaire américain depuis juin 2010. Il a passé 44 ans au service du gouvernement des USA, dont 23 au sein de l'ABMC, «American Battle Monuments Commission»*.



Le préfet a ainsi remis à Hans Hooker la médaille de la préfecture et a vivement salué son grand professionnalisme qui a permis ces dernières années de travailler dans les meilleures conditions avec le cimetière américain dans le cadre de grandes manifestations.

«American Battle Monuments Commission» qui commémore le service, les réalisations et les sacrifices des forces armées américaines. ABMC gère 24 cimetières militaires hors Etats-Unis et 25 mémoriaux.

PORTRAIT

JEAN-SIMON MÉRANDAT

DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉFET



1. Votre parcours professionnel n'est pas classique. Pourquoi avoir fait le choix de la préfectorale il y a 2 ans ?

Après des études de droit à l'université d'Aix-en-Provence puis à l'institut d'études judiciaires de Paris ponctuées par l'obtention d'un DESS en droit pénal, j'ai intégré, par concours, l'école nationale d'administration pénitentiaire.
Nommé directeur des services pénitentiaires, j'ai été affecté en 2006 au ministère de la Justice.
Après deux postes de commandement sur le terrain, à Fresnes et à Paris, au cœur des problématiques sécuritaires et sociales auxquelles est confrontée l'administration pénitentiaire, et deux postes à la Chancellerie (état-major de sécurité et Cabinet du Directeur de l'administration pénitentiaire) où se conçoivent les politiques publiques en cette matière, j'ai fait le choix d'élargir mon horizon professionnel au sein d'un autre ministère.
Cette orientation professionnelle a été l'occasion de découvrir le ministère de l'Intérieur et les agents qui le servent avec lesquels les relations dans mes précédentes fonctions étaient fréquentes.
C'est ainsi qu'après un premier poste en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine dans l'Aube, qui m'a permis de faire mes premiers pas dans le corps préfectoral, j'ai rejoint en mai dernier le Calvados en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de région.

2. Quelles sont les principales missions d'un directeur de cabinet dans une préfecture comme celle du Calvados ?

Le directeur de cabinet est le collaborateur de proximité du Préfet de région. À ce titre et par délégation, il a la responsabilité directe de la sécurité intérieure (sécurités publique et civile) dans le département, en lien avec les services de police, de gendarmerie et du SDIS. Son rôle est ainsi central dans la gestion des situations de crise. Il assure également l'interface avec les cabinets ministériels, notamment pour l'organisation des visites de ministres dans le département.
Par ailleurs, il manage une équipe d'une trentaine d'agents répartis entre le bureau du cabinet, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et les pôles communication.

En outre, le directeur de cabinet doit inscrire son action dans une logique de réseau : avec les sous-préfets d'arrondissement, pour harmoniser sur le territoire le pilotage des politiques publiques en matière de sécurité ; avec les directeurs de cabinet de deux autres Préfets de la région (Manche et Orne), pour échanger sur les problématiques interdépartementales ; ou encore avec les chefs de services de l'État en région et dans le département, pour assurer une coordination efficace dans des domaines de compétence partagés ou interdépendants.

3. Votre poste revêt certainement un caractère particulier avec la perspective des grands événements de 2014

L'année 2014 sera effectivement riche en grands événements en région Basse-Normandie, avec notamment les commémorations du 70ème anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie et les jeux équestres mondiaux (JEM).

Ces deux grands événements vont mobiliser l'ensemble des services de l'État. D'ores et déjà, sous la direction du Préfet de région et dans le cadre d'une dynamique inter-départementale, notre organisation se met progressivement en place, en lien non seulement avec le Conseil régional et le GIP JEM, mais également avec l'ensemble des acteurs du territoire intéressés par ces événements.

Dans ce cadre et outre l'animation inter-services, j'aurai la charge de piloter et de coordonner directement, sous l'autorité du Préfet de région et en étroite collaboration avec le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie, l'ensemble du dispositif de sécurité de ces deux manifestations majeures.



PORTE D'ENTRÉE MARITIME DU DÉPARTEMENT, LE PORT DE CAEN-OUISTREHAM CONNAÎT UN BILAN 2012 EN DEMI-TEINTE, EN RAISON D'UNE ÉROSION DE SES TRAFICS TRADITIONNELS.



Cette année encore, à l'occasion de la 5e édition des Journées de la mer, le public a pu découvrir ou redécouvrir la mer, ses richesses, son patrimoine, ses métiers et sa biodiversité. Organisées du 5 au 9 juin, à l'orée de l'ouverture de la saison estivale, l'objectif était de sensibiliser la population aux thématiques maritimes et littorales, notamment en matière de sécurité en mer et de protection de l'environnement. La pêche responsable et les cultures marines respectueuses des écosystèmes ont ainsi été mises à l'honneur au travers de diverses actions de découverte conduites par les services de l'Etat et ses partenaires privés (associations, SNSM, ...) .

Dans ce cadre, la DDTM 14 a organisé un parcours en deux temps autour de ce thème. Ainsi la journée du 5 juin a été consacrée à la visite à quai de la vedette « Cap d'Ailly » de l'unité littorale des affaires maritimes du Calvados à Ouistreham son port d'attache. Une soixantaine de personnes dont 26 enfants d'un centre aéré, ont pu découvrir les enjeux halieutiques de la baie de Seine, l'activité de police des pêches et de la navigation, quelques spécimens de poissons de nos côtes ainsi que les techniques de pêche pratiquées par les professionnels calvadosiens.

Quant au 6 juin, ce fut l'occasion de parcourir, le temps d'un après-midi le secteur ostréicole de Meuvaines. Une vingtaine de personnes, accompagnée par les agents de l'unité gestion du littoral de la DDTM, a découvert un site en mer et une base conchylicole à terre. Ce circuit a permis la mise en lumière du métier d'ostréiculteur sous tous ses angles, de l'achat du naissain d'huîtres à son exportation après une croissance de trois ans dans les parcs en mer. Les différents aspects ainsi que les perspectives d'évolution de ce secteur ont ensuite été abordés, de même que la réglementation de la pêche à pied en vigueur dans le département.

Ces événements, qui ont eu le succès escompté auprès du public, ont trouvé un large écho auprès de la presse écrite (Ouest France) comme sur les chaînes télévisés avec une intervention sur France 3 Basse -Normandie et un reportage sur Normandie TV. Ces visites avaient par ailleurs fait l'objet, en amont, d'une large communication auprès des différents acteurs locaux.





La réforme des rythmes scolaires

MODE D'EMPLOI

LES ÉCOLIERS FRANÇAIS ONT DES JOURNÉES PLUS LONGUES ET PLUS CHARGÉES QUE LA PLUPART DES AUTRES ÉLÈVES DANS LE MONDE. DES PROFESSIONNELS ONT JUGÉ QUE CETTE ORGANISATION EST PRÉJUDICIABLE AUX APPRENTISSAGES. LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES VISE À MIEUX RÉPARTIR LES HEURES DE CLASSE SUR LA SEMAINE.

LE DÉCRET DU 26 JANVIER 2013 PRÉCISE LE CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE, À L'INTÉRIEUR DUQUEL DES ADAPTATIONS LOCALES SERONT POSSIBLES

Mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous, en redonnant aux élèves la possibilité de s'épanouir au delà des temps d'enseignement, c'est l'engagement de cette réforme des rythmes scolaires. Les journées seront allégées et les séquences d'enseignement proposées à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Il est ainsi prévu l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, notamment sur le mercredi matin. Elle permettra également une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.

Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

38 COMMUNES DU CALVADOS RENTRERONT DANS LE DISPOSITIF DÈS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2013

Pour la mise en place de cette réforme, des concertations entre les collectivités territoriales, les écoles et les représentants de l'Etat dans le domaine de l'éducation ont été menées jusqu'en mars 2013.

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Pour encadrer toutes ces démarches, un Projet Éducatif Territorial (PEDT) a été mis en place, impulsé par les collectivités territoriales en partenariat avec les administrations de l'Etat (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...). Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

UN FONDS SPÉCIFIQUE D'AIDE AUX COMMUNES

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes – notamment celles du mercredi matin – et à en proposer de nouvelles.

Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève.

Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 € supplémentaires par élève, soit 90 € par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014. Elles bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante, à hauteur de 45 € par élève. Parmi les communes ayant choisi de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, seules celles éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible toucheront ces 45 € par élève.

Les dérogations pour reporter l'entrée dans le système à la rentrée 2014 et les calendriers proposés sont validés par le Directeur Académique Des Services de l'Education Nationale (DASEN) dans le cadre du règlement type départemental qui indique les horaires d'entrée et de sortie des écoles.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES S'INVESTISSENT DÈS MAINTENANT POUR LA COMMÉMORATION DU 70ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT. DES DOCUMENTS TIRÉS DE LEURS FONDS ILLUSTRANT DES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 1943 VOUS SERONT PROPOSÉS RÉGULIÈREMENT.

Il y a près de 70 ans, le 1er mars 1943 à Moult, un groupe de résistants du Calvados échoue dans un sabotage sur la voie ferrée Paris-Cherbourg. Surpris par un garde, les hommes s'échappent. L'un d'entre eux, René Verheecke, est arrêté place du 36ème Régiment d'Infanterie alors qu'il vient de franchir le pont de Vaucelles. Ce sabotage est le dernier d'une longue série débutée en 1942.

Dans les archives de la Préfecture (cote 9 W 61), nous suivons l'enquête, les arrestations et les interrogatoires. L'arrestation de René Verheecke permet notamment de remonter un réseau d'action clandestine traqué depuis un an et d'arrêter l'état-major départemental de la Résistance communiste : Marius Sire (alias « Kléber »), Joseph Etienne (alias « Jean ») et Émile Julien (alias « Maurice »). Marius Sire et René Verheecke sont fusillés au Mont Valérien le 14 août 1943. A l'été 1943, la Résistance du Calvados est très affaiblie.

PREFECTURE
du
CALVADOS

Cabinet du Préfet

ETAT FRANCAIS

CAEN, le 3 Mars 1943

LE PREFET du CALVADOS

à Monsieur le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.- Direction Générale de la Police Nationale.- Service des Renseignements Généraux, 61, rue de Monceau PARIS (8°)
- pour information à Monsieur le Préfet de la Région de ROUEN.

Objet : Tentative de sabotage commis sur la ligne de chemin de fer Paris-Cherbourg.
Référence : Votre circulaire P.N. I4I du 11 Février 1942.

J'ai l'honneur de vous informer que dans la nuit du 28 Février au 1er Mars courant, vers 2 heures, un acte de sabotage a été commis sur la ligne Paris-Cherbourg au kilomètre 224/I30, voie impaire, à 800 mètres environ à l'est de la Gare de Moult-Argences.

Les auteurs de l'attentat au nombre de cinq ont été surpris dans leur travail par un requis civil assurant la garde de la voie ferrée alors qu'ils avaient déjà enlevé entièrement dix tire-fonds à l'intérieur du rail et que huit autres étaient partiellement défaits à l'extérieur.

Enfin un boulon d'éclisse était desserré.

. . . .

RÉSISTER DANS LE CALVADOS

Retrouvez la suite
de cette affaire sur

WWW.ARCHIVES.CALVADOS.FR

Les Archives départementales sont une compétence du Conseil général du Calvados. Elles conservent l'ensemble des archives produites par la Préfecture et leur directeur exerce le contrôle des archives publiques du Département par délégation du Préfet.

Retrouvez-les sur
WWW.ARCHIVES.CALVADOS.FR



DOSSIER

Devenir français



«Devenir français n'est pas une simple formalité, c'est un moment important pour chaque nouveau citoyen et pour la République. Ce moment marque l'entrée dans la communauté nationale. Devenir français est un honneur...»

C'est par ces mots que débute le film qui est projeté lors des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française. La cérémonie est un moment important pour les naturalisés. D'abord parce que cette cérémonie se déroule sous les ors de la maison de la République qu'est la préfecture. Ensuite parce que c'est un moment émouvant, que les naturalisés partagent avec leurs familles, leurs enfants et parfois même le maire de leur commune. Enfin, et surtout, c'est l'aboutissement d'une démarche longue, au terme de laquelle ils acquièrent le précieux sésame : leur décret de naturalisation.

Comme cela est inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme, «Tout individu a droit à une nationalité ; nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.»

Les modes d'accès à la nationalité française sont souvent méconnus, les règles sont complexes, les idées reçues sont nombreuses.

NE DEVIENT PAS FRANÇAIS QUI VEUT

Chaque année en France, 100 000 personnes acquièrent la nationalité française. 315 personnes ont obtenu la nationalité française dans le Calvados, en 2012, chiffre qui représente à peu près la moitié des demandes. Les deux tiers de ces naturalisés le sont par décret. Le tiers restant par mariage (déclaration).

Qu'est-ce que la nationalité ?

La nationalité, c'est l'appartenance juridique et politique d'une personne à la population d'un État. Ce lien juridique est déterminé par la loi de cet État : chaque État détermine qui sont ses nationaux et fixe les règles d'attribution de la nationalité.

COMMENT DEVIENT-ON FRANÇAIS ?

La nationalité française est attribuée à la naissance dans deux cas :

- Par filiation (droit du sang) : cette transmission par la filiation est le fait aussi bien du père que de la mère et concerne aussi bien l'enfant légitime que l'enfant naturel ;
- En raison du lieu de naissance (droit du sol) : l'enfant né en France doit avoir au moins un parent né en France.

Il y a acquisition de la nationalité française après la naissance dans 3 cas :

- En raison de la naissance et de la résidence en France

Depuis le 1er septembre 1998, les jeunes étrangers nés en France deviennent Français de plein droit à 18 ans, s'ils y résident et y ont résidé de manière continue ou discontinue pendant cinq années depuis l'âge de 11 ans. En outre, dès l'âge de 16 ans, ces jeunes nés et résidant en France peuvent anticiper l'acquisition de la nationalité française en effectuant une déclaration auprès du tribunal d'instance. De même, les parents d'un jeune étranger né en France peuvent demander pour lui, et avec son accord, la nationalité française, à condition qu'il ait 13 ans et qu'il réside en France depuis l'âge de 8 ans.

- Par déclaration (par mariage)
- Par décision de l'autorité publique (par décret)





315 personnes ont obtenu la nationalité française dans le Calvados, en 2012

DEUX VOIES DE NATURALISATION

A part les jeunes nés en France, il n'y a donc que deux possibilités : devenir français par décret ou par mariage.

La naturalisation par décret est le mode normal d'acquisition de la nationalité française, lorsqu'une personne étrangère ne bénéficie pas du droit d'acquérir la nationalité française de manière automatique ou par déclaration. Elle est soumise à la décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si les conditions sont réunies. Les conditions sont liées notamment à la régularité du séjour en France (le demandeur doit disposer d'un titre de séjour), à l'intégration dans la communauté française, ou encore à l'absence de condamnation pénale.
Le demandeur doit justifier de 5 années passées en France précédent le dépôt de demande. Cette durée peut dans certains cas être ramenée à 2 ans, lorsque le demandeur a accompli avec succès 2 années d'études en France ou dont les capacités ou le talent a rendu des services importants à la France. Certains cas, très exceptionnels, peuvent donner lieu à une dispense de durée minimum.
Mais dans tous les cas, l'insertion professionnelle est une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France. Elle est appréciée sur l'ensemble du parcours professionnel et le type de contrat ne constitue pas un obstacle en soi dès lors que l'activité permet de disposer de ressources suffisantes et stables.

La naturalisation par mariage (ou déclaration)
Le mariage avec un Français n'a pas d'effet automatique sur la nationalité. L'étranger ou l'étrangère qui se marie avec une française ou un français peut, après un délai de 4 ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration à condition qu'à la date de cette déclaration la communauté de vie tant affective que matérielle n'ait pas cessé entre les époux et que le conjoint français ait conservé sa nationalité.
Ce délai de communauté de vie est porté à 5 ans si le demandeur ne peut pas prouver 3 ans de résidence ininterrompue et légale en France depuis son mariage ou, en cas de résidence à l'étranger, l'inscription de son conjoint français au registre des Français établis hors de France pendant 4 ans. Par ailleurs, si le mariage a été célébré à l'étranger, il doit avoir été transcrit sur les registres de l'état civil français.

CONNAITRE LA LANGUE FRANÇAISE ET ADHÉRER AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le demandeur doit justifier d'une connaissance suffisante de la langue française, caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à la vie courante et par sa capacité à s'exprimer sur des sujets familiers. Les attestations sont délivrées par des organismes de formation dotés du label «Français langue d'intégration» ou par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur. La présentation de ce certificat est obligatoire depuis le 1er janvier 2012.

Le demandeur doit également justifier son assimilation dans la communauté française, notamment par l'adhésion aux principes et valeurs essentiels de la République et par une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société française, correspondant au niveau d'un élève à la fin de l'école primaire. Ce point est vérifié lors d'un entretien avec un agent de la préfecture. C'est la capacité à échanger sur un thème qui sera jugée plus que l'exactitude de la réponse.

Il n'existe pas de nationalité européenne, mais la nationalité française confère aux citoyens français la qualité de citoyen de l'Union européenne



LE PRÉFET AU CENTRE DE LA DÉMARCHE

Les démarches pour obtenir la nationalité française sont gérées par la direction des libertés publiques et de la réglementation de la préfecture, précisément le service de l'immigration et de l'intégration. 15 personnes travaillent dans ce service, dont 2 agents sont chargés de l'instruction des demandes de naturalisation.

La majorité des personnes qui viennent se renseigner sur les conditions de demande de naturalisation remplissent les critères de base nécessaires pour déposer un dossier. Après examen, ces dossiers donnent lieu à une décision favorable ou défavorable. Les dossiers de demande de naturalisation ayant reçu un avis favorable du préfet sont transmis au ministère de l'Intérieur. La moitié des demandes de naturalisation par décret et 80% des demande de naturalisation par mariage reçoit une suite favorable.

Dans les deux cas, les recours s'exercent auprès du ministère de l'Intérieur. Dans les deux cas également, c'est le ministère qui prépare les décrets et les adresse à la préfecture en vue de leur remise aux demandeurs.

Il faut compter en moyenne 8 mois pour la procédure de naturalisation par décret et 1 an pour la procédure de naturalisation par mariage.

LA CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DANS LA CITOYENNETÉ

La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française est destinée aux personnes devenues françaises, par décret ou déclaration, résidant dans le département. En bénéficient également les personnes ayant acquis de plein droit la nationalité française du fait de leur naissance en France de 2 parents étrangers.

La cérémonie est organisée par le préfet, dans le délai de 6 mois à compter de l'acquisition de la nationalité. Les députés et sénateurs du département y sont invités.

L'organisation de cette cérémonie peut être également confiée aux maires qui en font la demande. Dans le Calvados, c'est le cas de la commune d'Hérouville-Saint-Clair.

À noter que tout salarié a le droit de bénéficier, sur présentation de l'invitation du préfet, d'un congé non rémunéré d'une demi-journée pour assister à cette cérémonie.





En quoi consiste la cérémonie ?

Au cours de la cérémonie, les personnes ayant acquis la nationalité française reçoivent le «livret d'accueil dans la nationalité française». Cette pochette, ornée de bleu-blanc-rouge, contient un petit guide pratique concernant les pièces d'identité françaises qu'ils peuvent maintenant demander. Elle contient également la déclaration des droits de l'homme, un extrait de la constitution du 4 octobre 1958, la charte des droits et devoirs du citoyen français et les paroles de la Marseillaise.

L'émotion et le bonheur sont palpables dès le début de la cérémonie avec la diffusion du film «devenir français». Il rappelle les grandes valeurs de la République et certaines, comme la liberté de penser, de travailler, de se déplacer ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes touchent particulièrement certains récipiendaires. Elda se dira «émue d'entendre que la France est honorée de les accueillir», Rosa se dira fière et tellement heureuse d'être libre».

Arrive le deuxième temps fort de la cérémonie : l'hymne nationale, un moment toujours solennel et émouvant dans les salons de la préfecture pour les nouveaux français et les spectateurs.

Une tradition du droit de la nationalité

Dans notre pays, il est de tradition d'accueillir les populations étrangères qui choisissent de s'installer et de vivre en France, et de permettre leur intégration progressive à la communauté française. Le droit français a donc, au cours de notre histoire, donné une large place au droit du sol. Ainsi, depuis 1889 et jusqu'en 1993, la loi française posait le principe suivant : l'enfant né en France de parents étrangers devient français de plein droit à sa majorité, sans formalité à accomplir, à condition d'avoir résidé en France pendant un certain temps.
En 1993, la loi du 22 juillet avait introduit une nouveauté : la manifestation de volonté. Pour acquérir la nationalité française, le jeune né en France de parents étrangers devait faire une démarche et manifester sa volonté de devenir français entre l'âge de 16 ans et 21 ans auprès des autorités françaises.



Amhed, impressionné, retiendra la «magie» des lieux et n'aurait jamais pensé chanter dans une préfecture et en ressortir aussi heureux !
Même s'ils ont reçu un courrier officialisant leur naturalisation il y a plusieurs mois, ils disent volontiers que la cérémonie change tout et que c'est à partir de ce moment là qu'ils se sont sentis français.
Instituée en 2006, la célébration les marque. «C'est aussi fort que mon mariage», disent certains. et d'autres pensent «encadrer le courrier du Président», François Hollande, qui leur a été remis.
A la fin de la cérémonie, lorsque chacun a récupéré son livret et son précieux sésame, c'est le temps des photos, photos avec le représentant de l'Etat, devant le drapeau... le bonheur et la fierté se lisent sur les visages.

QU'EST-CE QUI LES A POUSSÉS À DEVENIR FRANÇAIS?

La plupart des demandeurs de nationalité française sont en France depuis des années et ne se verraient plus vivre ailleurs, parce que ces demandeurs sont impliqués dans la vie locale, qu'ils ont leur travail, que leurs enfants sont nés ici... Certains confieront même qu'ils payent des impôts alors qu'ils ont le droit d'être de vrais français !
En demandant la nationalité, ils ont le sentiment de «régulariser leur situation» pour être «pleinement français» comme le raconte Joseph. Il y a également ceux qui sont venus étudier en France, qui n'avaient pas forcément le projet de s'y installer, mais qui ont trouvé un travail puis les rencontres ont fait le reste.
Pour d'autres, arrivés plus récemment, qui ont fui leur pays, la liberté est au coeur de la décision et ils mesurent pleinement la chance qu'ils ont de vivre en France. Les jeunes femmes parlent beaucoup de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Enfin il y a ceux qui deviennent français évidemment par envie, mais qui mesurent aussi dans ce choix la facilité administrative que cela va leur procurer dans leur vie future. La naturalisation les rassure sur leur avenir.

Tous ont validé les étapes du parcours une par une, fourni beaucoup de renseignements, prouvé qu'ils n'étaient pas en délicatesse avec le fisc, ni avec la police et la justice, ont justifié de leurs ressources, de leur intégration.
Au bout du chemin, le décret de naturalisation, qui leur donne les deux droits qui les différenciaient de leurs voisins : la liberté de circulation à travers le passeport européen et le droit de vote, qui leur tient beaucoup à coeur.

DOUBLE NATIONALITÉ

Pour la plupart d'entre-eux, la nationalité française vient s'ajouter à leur première nationalité. Même si certains ne retourneraient pour rien au monde vivre dans leur pays d'origine, ils sont fiers de leurs racines. C'est leur histoire. ■

SI L'INTÉRÊT DES ZONES HUMIDES EST SOUVENT ÉVOQUÉ, LEUR PRÉSERVATION DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EST ENCORE LOIN D'ÊTRE SATISFAISANTE.
LA DDTM SE PRÉOCCUPE DU DEVENIR DE CES MILIEUX NATURELS ET SENSIBILISE LES PUBLICS.

Zones humides l'équilibre de l'environnement est en jeu !

La réglementation soumet à autorisation ou à déclaration les travaux, aménagements et activités susceptibles d'avoir un effet négatif sur les zones humides. Mais, il est parfois difficile d'éviter tout impact sur les milieux.
Afin de concilier urbanisation et préservation du milieu naturel, la DDTM a travaillé à l'élaboration d'outils visant à aider les collectivités à davantage tenir compte des milieux humides dans leurs projets d'urbanisation. La prise en compte des zones humides dans ces projets repose sur des investigations de terrain lors de l'élaboration du document d'urbanisme qui in fine doit intégrer la protection des zones humides dans son règlement.

Un guide de reconnaissance terrain a été élaboré afin d'aider les collectivités dans l'identification des zones humides. Cette méthodologie simplifiée, s'appuyant sur l'analyse de la végétation et des sols, a été mise en œuvre sur le territoire de quelques communes dont les plans locaux d'urbanisme sont en cours d'élaboration. Une plaquette d'information a été transmise à toutes les communes début juin.

Ces documents sont téléchargeables sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados (www.calvados.gouv.fr/zones-humides-r769.html).

Un document détaillé sur les enjeux associés aux zones humides et leur intégration dans les politiques d'aménagement et de développement des territoires est également téléchargeable sur le site.


Votre document d'urbanisme :
un outil pour protéger les zones humides

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

C'est un terrain caractérisé par la présence d'eau en surface ou à très faible profondeur dans le sol et éventuellement de plantes hygrophiles (qui aiment l'eau).

A quoi sert une zone humide ?

Contrôle des crues, recharge des nappes et soutien des cours d'eau en période d'étiage



Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont un espace de transition entre la terre et l'eau. Elles se caractérisent par la présence d'eau, de façon permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol. Qu'il s'agisse de marais, de vasières, de prairies humides, de tourbières ou de mares, ces milieux contribuent à la richesse et à la diversité écologique de notre département. Ils accueillent une grande variété d'espèces végétales (iris, drosera), et animales comme les oiseaux migrateurs, les amphibiens ou les libellules.



DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE NATIONALE DU MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT « ATELIER DES TERRITOIRES » RELAYÉE PAR LA DREAL, LA DDTM DU CALVADOS SOUTIENT LE PROJET DE LA VILLE DE VIRE. DANS LES DÉPARTEMENTS VOISINS, VALOGNES ET LA FERTÉ-MACÉ ONT ÉTÉ RETENUS.

Les ateliers des territoires

pour un développement stratégique des villes

La Basse-Normandie bénéficie d'un réseau de villes moyennes qui structure la région et en constitue l'ossature. Ces villes comportent presque toutes des quartiers d'habitat social en perte d'image. Réalisés dans les années 60-70 sans véritable intégration dans la ville, ces quartiers connaissent des taux de vacance élevés et doivent être réhabilités. Les logements y sont parfois devenus obsolètes en termes d'accessibilité, d'isolation thermique ou même d'aspect. Dans le cadre des «ateliers des territoires», la direction départementale des territoires et de la mer soutient le projet de la ville de Vire.

LES PRINCIPES DE L' ATELIER DES TERRITOIRES

La démarche a pour objectif de mener une réflexion à partir des valeurs du territoire, de ses spécificités et des projets en cours. Le travail en mode atelier permet d'avoir une validation continue de cette réflexion, avec les acteurs responsables de l'aménagement que sont les élus locaux et l'État local et d'avoir un regard neuf grâce à la mobilisation d'une équipe projet pluridisciplinaire.

LE POSITIONNEMENT DE L'ÉTAT

Ce travail doit notamment permettre à l'État de renforcer sa posture d'accompagnement des collectivités pour les réflexions stratégiques d'aménagement. Une équipe projet locale a été constituée. Outre les services de l'Etat et les collectivités, l'équipe projet est complétée par le cabinet Salomon (architecture/urbanisme), le cabinet D-Paysage (paysagisme), le cabinet Sitramo (ingénierie et transport) et le cabinet Tetra (économie).

UNE ANNÉE DE TRAVAIL

L'atelier se déroule en 3 phases, sur 12 mois. Il s'agit d'abord de prendre connaissance du site et des acteurs locaux et de formaliser les premières intuitions sur la compréhension du territoire. Cette phase s'est déroulée en avril dernier. La deuxième phase consiste à élaborer une stratégie de territoire. Ce sera fait à la rentrée. Enfin viendra l'heure du partage des projets de territoire avec la présentation d'une feuille de route en fin d'année 2013.

RETOUR SUR LE 1ER ATELIER

L'analyse a porté au-delà des limites des quartiers sociaux préalablement identifiés. Les problématiques de déplacements, la localisation des activités professionnelles, de l'offre commerciale, des équipements publics, les espaces publics ont ainsi été examinés. Les ruptures entre quartiers, en particulier la coupure en deux de la ville par la voie de chemin de fer, ainsi que le lien avec l'habitat de la reconstruction en centre-ville faisant l'objet de vacance élevée ont retenu l'attention de l'équipe projet.

Cet atelier a permis à l'équipe projet de présenter aux élus les premières restitutions du bureau d'études sous forme d'esquisses cartographiques. Une réunion publique a par ailleurs eu lieu le même jour. Une seconde journée aura lieu en septembre. La DDTM travaille à enrichir le diagnostic pour faciliter la mobilisation des acteurs.

Contacts : DREAL / François Anfray, chef de projet
DDTM 14 / Jacques Lesouef, responsable de la Délégation Territoriale des Bocages.

Un an et demi

après son instauration, l'heure est au bilan pour le programme «Habiter mieux». 50 personnes, dont les partenaires* du contrat local d'engagement pour lutter contre la précarité énergétique, ont participé au comité de pilotage le 31 mai dernier. Tous ont apprécié ce temps fort, qui a aussi permis de communiquer sur l'augmentation du niveau d'aides attribuée par l'Agence nationale de l'habitat.

UNE LARGE GAMME DE LOGEMENTS ÉLIGIBLES EN MILIEU RURAL COMME EN MILIEU URBAIN

Que vous soyez en zone rurale, périurbaine, urbaine ou littorale, si votre logement a plus de 15 ans, vous pouvez prétendre au programme « Habiter mieux ». Jusqu'à présent, 146 logements, en majorité des maisons individuelles, ont ainsi bénéficié du programme. Le montant des travaux éligibles, réalisés par des artisans et des petites entreprises, représente près de 2 M€, soit plus de 23 500€ par logement.

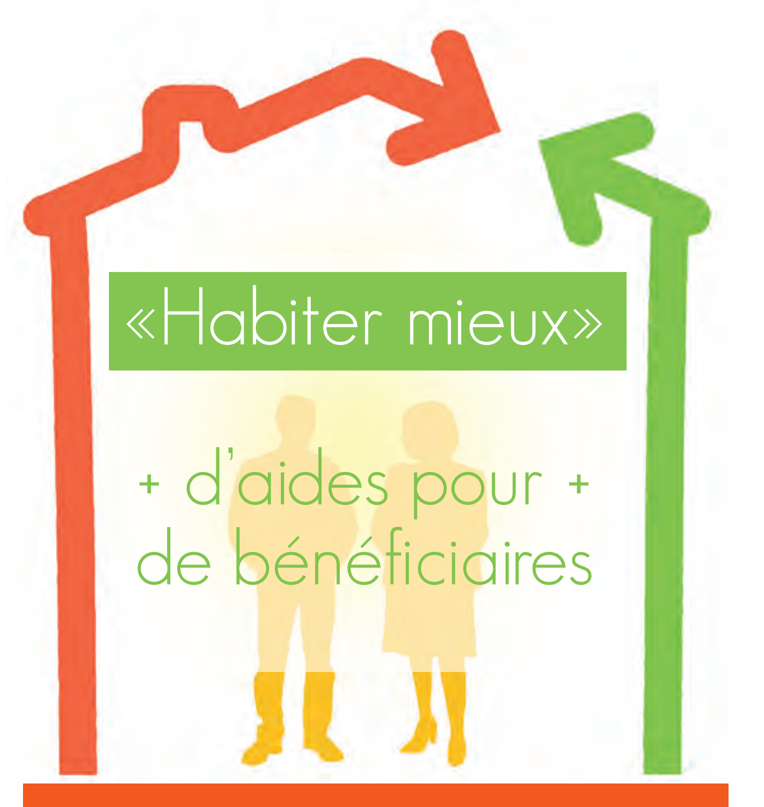
40 % DE GAIN ÉNERGÉTIQUE

Pour bénéficier du programme, les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 %. Ce gain peut être rapidement dépassé si l'on remplace sa chaudière fioul par une chaudière à condensation dans un pavillon ou que l'on envisage de rénover un ancien corps de ferme. Plus de 62 % des logements aidés ont gagné au moins une étiquette de classe énergétique, 22 % deux étiquettes et 11 % trois ou quatre étiquettes.
Les logements construits avant 1900 et ceux appartenant au patrimoine d'après guerre sont les principaux bénéficiaires, représentant respectivement 44 % et 30 % des logements aidés.

UNE ANIMATION LOCALE ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou le programme « Habiter mieux » sont deux dispositifs territoriaux, qui offrent aux collectivités non seulement la possibilité de cofinancer les travaux, mais aussi le bénéfice d'une animation locale.





MIEUX SE CHAUFFER, TOUT EN RÉDUISANT LE MONTANT DE SES FACTURES, C'EST L'OBJECTIF DU PROGRAMME « HABITER MIEUX » ANIMÉ DANS LE DÉPARTEMENT PAR LA DDTM, AVEC UN RÉSEAU D'ACTEURS PARTENAIRES*

Au-delà du diagnostic thermique effectué dans les logements et le montage du dossier de financement, les opérateurs réalisent une communication ciblée auprès des potentiels bénéficiaires.

PLUS DE BÉNÉFICIAIRES ET UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX

Depuis le 1er juin 2013, le dispositif est élargi à un plus grand nombre de propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux syndicats de copropriété en difficulté.
Les bailleurs peuvent bénéficier d'une subvention de l'Anah (de 25 %) assortie d'une prime de l'État de 2 000 €, à condition que les travaux entraînent un gain énergétique supérieur à 35 % et que le loyer soit conventionné sur 9 ans.
Pour renforcer la solvabilisation des propriétaires occupants les plus modestes, la subvention de l'Anah s'élève à 35 ou 50 % du montant total des travaux. Complétée par l'aide de solidarité écologique (ASE) et par des aides versées par différents partenaires, ce sont désormais entre 60 et 100 % des travaux qui peuvent être pris en charge par les aides publiques.

Contact : DDTM du Calvados / Service Habitat Construction Anah
10 bd du général Vanier CS 75 224 - 14 052 Caen cedex 4. Accueil et renseignements téléphoniques le matin de 9h00 à 11h45 et l'après-midi uniquement sur rendez-vous. Tél : 02 31 43 16 13 / e-mail : ddtm-anah@calvados.gouv.fr

* le conseil général, la CAF, l'ADEME, le SDEC, EDF, la FBTP, la MSA, la Carsat, procivis et les opérateurs comme Pact Arim, CDHAT, Habitat et Développement



Identification animale
Quels enjeux pour la santé ?

PARMI LES DIFFÉRENTES MISSIONS DES DDPP DANS LE SECTEUR DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE, L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX FAIT PARTIE DE L'ENSEMBLE DE MOYENS MIS EN PLACE AFIN DE SUIVRE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN ALIMENT, DE L'ORIGINE DE LA MATIÈRE PREMIÈRE JUSQU'À SA COMMERCIALISATION. CE DISPOSITIF PERMET DE DÉCLENCHER RAPIDEMENT UNE ALERTE DÈS QU'UNE ANOMALIE EST DÉTECTÉE DANS UN ÉLEVAGE ET DE METTRE EN PLACE DES MESURES D'URGENCE APPROPRIÉES.

Le bien être animal est devenu une préoccupation du consommateur. C'est la raison pour laquelle les directions départementales de la protection des populations aidées par les vétérinaires sanitaires surveillent les conditions d'élevage et les conditions de transport des animaux.

L'identification des animaux de rente permet d'assurer leur traçabilité et celle de leurs viandes, de la naissance de l'animal jusqu'au consommateur final. Chaque élevage est identifié par un numéro national unique : les élevages de volaille : V suivi du numéro du département et de 3 lettres par exemple V014ALB, les cheptels bovins, ovins, caprins et porcins : un numéro de cheptel à 8 chiffres : les 5 premiers chiffres désignent les numéros de code INSEE du département et de la commune, les 3 suivants désignent un numéro propre dans la commune.
Les animaux des espèces bovine, ovine, caprine sont en outre identifiés individuellement par un numéro unique.

L'EXEMPLE DE L'IDENTIFICATION DES BOVINS

L'identification des bovins a été redéfinie en 1998 pour répondre aux exigences européennes en matière de traçabilité de la viande bovine et des produits à base de viande. Elle comporte 3 phases. D'abord l'apposition aux 2 oreilles d'une boucle plastique agréée de couleur saumon comportant un numéro à 10 chiffres précédés du code pays (FR pour la France) matérialisés également par un code barre : les 2 premiers numéros correspondent au chiffre du département, les 4 derniers chiffres imprimés en gros caractères pour être facilement lisibles par l'éleveur, forment le numéro de travail. Ces données d'identification sont ensuite inscrites sur un registre d'élevage : l'éleveur y mentionne toutes les naissances, entrées et sorties (ventes, abattoir et équarrissage).
Enfin, toutes ces informations ainsi que celles relatives aux exploitations sont enregistrées dans la base de données nationale d'identification (BDNI).

L'éleveur identifie lui-même les animaux nés sur l'exploitation avant l'âge de 7 jours. Il notifie dans un délai de 7 jours les naissances, les entrées-sorties et la perte d'une boucle. Pour chaque animal, il est édité un document appelé « passeport d'un bovin » comportant les références de l'élevage (numéro de cheptel) et de l'animal (date de naissance, origines, numéro...). Ce document est indispensable pour toute vente ou déplacement d'un bovin.

LES CONTRÔLES

Des contrôles sont réalisés dans les élevages et les points de rassemblement de bovins par les agents de la direction départementale de la protection des populations, pour vérifier la bonne exécution de ces dispositions.

Ainsi, à partir de l'abattage d'un animal de rente en vue de la consommation, les numéros de lot indiqués sur les barquettes de viande ou ceux des morceaux de viande vendus à la coupe, permettent de remonter au numéro d'identification individuel de l'animal ou de l'élevage. Des informations dues au consommateur et essentielles pour la santé publique.

Contact : DDPP du Calvados, 6 boulevard du Général Vannier, CS 95181, 14070 CAEN cedex / Tél : 02 31 24 98 60 / courriel : ddpp@calvados.gouv.fr

DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS...

Visite des chefs d'entreprises du Bessin à la sous-préfecture de Bayeux

Les chefs d'entreprise et décideurs vont rarement pousser spontanément la porte d'une sous-préfecture pour savoir ce qui s'y fait. Et de leur coté les services de l'Etat ont peu de moyens pour les toucher.
C'est en partant de ce constat que Benoît Lemaire, sous-préfet de Bayeux et Jérome Delile, président du club CCI des chefs d'entreprise du Bessin, ont décidé d'organiser pour les chefs d'entreprise une soirée de présentation de la sous-préfecture, du métier de sous-préfet, des services locaux de l'Etat, et des mesures de soutien aux entreprises mises en place par le Gouvernement.

L'idée a manifestement plu puisque le 28 mai dernier plus de 80 chefs d'entreprises et décideurs représentant les diverses composantes de l 'économie du Bessin (agoalimentaire, mer, mines, édition, professionnels du tourisme, présidents de chambres consulaires, élus locaux, hôteliers et commerçants) ont découvert la sous-préfecture sous un angle historique d'abord, puisque ce bâtiment, qui fut le premier lieu de pouvoir libéré en 1944, abrita de juin à septembre de la même année le Gouvernement de la France libre, après une visite mémorable du Général de Gaule le 14 juin et l'installation le lendemain de Raymond Triboulet, premier sous-préfet de la France libre, futur ministre et fondateur du Comité du Débarquement. Depuis, l'histoire de la sous-préfecture c'est aussi celle des grandes commémorations du débarquement avec la visite de diverses personnalités.

Benoît Lemaire a ensuite présenté le métier de sous-préfet et expliqué, en présence de représentants de différents services ayant un lien avec les entreprises, la nouvelle organisation des services de l'Etat à l'échelon départemental et local. Enfin Marc Bénadon, directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi dans le Calvados (DIRECCTE) et Eric Noïtakis, Commissaire au redressement productif, ont expliqué les différentes mesures gouvernementales d'aide aux entreprises, pour leur développement ou en cas de difficultés.

Cette soirée, conviviale et détendue, aura permis aux entrepreneurs de prendre la mesure de la nouvelle configuration des services locaux de l'Etat, orientés désormais davantage vers des missions de soutien au développement économique et aux projets structurants. Elle leur aura aussi permis de découvrir les relais qui peuvent leur être utiles au sein de ces services. Nombre d'entre eux, à l'issue de la soirée, disaient avoir une autre vision de l'administration, preuve, s'il en était besoin, de l'utilité de telles initiatives.





«Construisons ensemble un nouveau modèle français»

Restaurer la compétitivité, redresser l'industrie, la croissance et l'emploi, tels sont les objectifs poursuivis par le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ces objectifs et les principales mesures et actions concourant à leur réalisation ont été présentés aux chefs d'entreprises de l'arrondissement de Vire lors d'une réunion qui s'est tenue le 14 mai denier au Lycée Marie Curie, à Vire.
Les services de la DIRECCTE, de la DRFiP et d'OSEO, ont pu ainsi présenter aux élus et chefs d'entreprises présents le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le dispositif « Contrats de génération » ainsi qu'un état d'avancement de la création de la banque publique d'investissement (BPI France).

Cette réunion a été complétée, le 27 mai à Vire, par une information des chefs d'entreprise concernés sur le dispositif des Emplois d'avenir, en présence de Pôle emploi, Cap Emploi et de la Mission Locale du Bessin au Virois.

Cette rencontre, accompagnée par les réunions d'information des élus et présidents d'association et par le travail quotidien des acteurs de l'emploi ont permis l'identification de 28 emplois d'avenir, dont 8 sont déjà engagés sur l'arrondissement.





"L'Armada", rassemblement de voiliers parmi les plus beaux et les plus grands au monde, de navires de guerre et d'autres bâtiments d'exception, rencontre un grand succès. La 6ème édition de cette manifestation, qui participe de l'attractivité de la Normandie, s'est déroulée du 6 au 16 juin 2013 sur les quais de la Seine à Rouen. Elle a été clôturée par une descente en Seine des bâtiments, le 16 juin dernier.

Plusieurs dizaines de milliers de spectateurs ont assisté à cette descente, principalement à Honfleur et dans les localités voisines. Cette parade, point d'orgue de la manifestation, a été ponctuée par des évènements festifs organisés dans les communes traversées.

La Préfecture du Calvados s'est totalement mobilisée, en lien avec les élus concernés, l'organisateur et le grand port maritime de Rouen, pour favoriser le déroulement de ce grand évènement. Toutes les mesures ont été prises afin de permettre au public, qui s'est rendu en nombre à Honfleur ce 16 juin, de jouir de ce spectacle très prisé dans des conditions optimales de sécurité. Un plan de secours a été établi sous l'autorité du Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados et un poste de commandement opérationnel a été activé durant la descente en Seine des navires, sous l'autorité du sous-préfet de Lisieux, Lucien Giudicelli.

Ce travail partenarial a permis d'assurer le succès de "l'Armada", qui, avec le Tour de France, est une des manifestations les plus populaires de notre pays.



La semaine des usagers vulnérables à Vire

Sur la période 2008-2011, 22 piétons, 6 cyclistes et 38 conducteurs de deux roues sont décédés.
Forte de ce constat, la préfecture du Calvados a décidé de consacrer la semaine du 13 au 18 mai 2013 à la sécurité des usagers vulnérables.

De nombreuses actions ont ainsi été menées sur le département. A Vire, outre la présence de la piste de prévention routière dans plusieurs écoles sur l'ensemble de la semaine, la gendarmerie, la prévention routière et le vélo club du bocage ont proposé divers ateliers de sensibilisation le mercredi 15 mai après-midi.

Durant cette demi-journée, la prévention routière a effectué des tests de vision et d'éclairage. Un véhicule de retournement et la piste sécurité routière ont également été mis à disposition du public. La gendarmerie quant à elle a présenté une révision du code de la route et le vélo club du bocage a mis en place une épreuve de maniabilité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'apprentissage et de la responsabilisation à la sécurité routière aux scolaires, les élèves de CM2 des écoles Castel et du Colombier se sont vus remettre le 16 mai le permis piéton en présence du Commandant Juillan, commandant la compagnie de gendarmerie de Vire, de monsieur Guy Marie, président pour la sécurité MAIF et du sous-préfet de Vire, Zoheir Bouaouiche.

FICHE PRATIQUE

LES FEUX D'ARTIFICES

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT ET ARTICLES PYROTECHNIQUES

> DISPOSITIONS EN VIGUEUR DEPUIS LE 4 JUILLET 2010

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Décret n° 2010-580 du 4 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissements et des artifices pyrotechniques destinés au théâtre ;
- Arrêté du 4 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 susmentionné

Le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifie la réglementation applicable à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques dans le cadre d'un spectacle pyrotechnique.

Dorénavant l'organisateur d'un spectacle pyrotechnique doit en faire la déclaration un mois au moins avant sa réalisation à la mairie du lieu de tir et à la préfecture.

Les documents nécessaires au dossier de déclaration devront être transmis au maire de la commune concernée ainsi qu'au préfet du département où se déroulera le spectacle. Un envoi postal ou électronique est autorisé.

A réception du dossier complet, la mairie ou la préfecture remplit le cadre réservé à l'administration et délivre une copie du formulaire de déclaration qui vaut récépissé.

CONTACT

Service interministériel de défense et de protection civile
Tél. 02.31.30.66.38

@PréfetCalvados



ÉTAT
d'avenir

CALVADOS



